



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

association Les doigts qui rêvent

Question écrite n° 101414

Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la suppression de la mise à disposition du poste d'enseignant dont bénéficiait depuis 2000 l'association côte d'orienne Les doigts qui rêvent. Cette association créée il y a plus de vingt ans, par un collectif d'enseignants et de parents d'enfants aveugles, est l'unique structure en Europe de production d'albums tactiles illustrés, accessibles aux enfants aveugles. Il lui demande de lui indiquer les mesures qui pourraient être prises en faveur de cette structure, et notamment pourquoi ce poste ne serait pas transformé en détachement avec subvention compensatoire sur le modèle de la convention triennale que doivent signer le ministère de l'éducation nationale et le CNAECEP relative à la compensation financière des emplois de mise à disposition d'enseignants transformés en détachement.

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101414

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 2006, page 7946